

# Sociétés et jeunesses en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

30 | Printemps 2024

Varia

---

## Catherine Sellenet, *Parentalités, normes et injonctions*

Paris, L'Harmattan, 2023, 262 p.

Michel Boutanquoi

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sejed/12677>

ISSN : 1953-8375

### Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

### Référence électronique

Michel Boutanquoi, « Catherine Sellenet, *Parentalités, normes et injonctions* », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 30 | Printemps 2024, mis en ligne le 01 avril 2024, consulté le 02 avril 2024. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/12677>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 avril 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Catherine Sellenet, *ParentalitéS, normes et injonctions*

Paris, L'Harmattan, 2023, 262 p.

Michel Boutanquoi

---

## RÉFÉRENCE

Catherine Sellenet, *ParentalitéS, normes et injonctions*, Paris, L'Harmattan, 2023, 262 p.

- 1 Au travers de cet ouvrage, Catherine Sellenet propose de faire un bilan des usages et mésusages de la notion de parentalité depuis son apparition et sa diffusion en France à la fin des années quatre-vingt-dix.
- 2 Comme l'auteurice fait elle-même référence à son livre de 2007, *La parentalité décryptée*<sup>1</sup>, dont le sous-titre était « Pertinence et dérives d'un concept », il est apparu intéressant de mettre en perspective la publication de 2023 au regard de son ouvrage précédent pour tenter de repérer les évolutions, voire situer les possibles mouvements de la pensée de l'auteure. Disons-le d'emblée, Catherine Sellenet n'a pas changé d'avis, bien au contraire. La notion de parentalité conserve pour elle une certaine pertinence mais sa diffusion dans le cadre des politiques publiques ou sur le marché de l'aide à la parentalité – que gèrent des spécialistes autoproclamés, consultants en tout genre qui pullulent sur Internet – s'avère plus que problématique. Le ton parfois pamphlétaire laisse sourdre plus qu'un agacement face à une dérive annoncée qui s'est concrétisée et qu'elle décrit comme « la transformation du soutien et de l'aide en un parentalisme démesuré, normatif et culpabilisant pour bon nombre de parents » (p. 12).
- 3 En 2007, Catherine Sellenet – qui a participé à la commission Houzel<sup>2</sup> – consacre une grande partie de son ouvrage à situer la notion, son histoire, son utilisation dans différentes disciplines et à en montrer l'intérêt dans un chapitre intitulé « Cliniques de la parentalité », dans lequel elle s'efforce de démontrer la pertinence d'une analyse en référence aux axes de la parentalité<sup>3</sup>, particulièrement dans le cadre des familles en grande difficulté. Les exemples sont essentiellement situés dans le champ de la

protection de l'enfance, auquel elle consacre ensuite un chapitre analysant différentes pratiques professionnelles et l'utilisation, que l'autrice juge très discutable, de la notion de compétences parentales (une réflexion qu'elle prolonge dans son ouvrage de 2023).

- 4 Les tensions qu'elle analyse sont à cette époque assez partagées – en témoignent par exemple les articles de David Pioli<sup>4</sup> qui évoque le double visage de la parentalité, entre émancipation et contrôle, ou de Michel Chauvière<sup>5</sup> qui analyse « une sorte de subsidiarité parentale en relais des subsidiarités territoriales » (p. 27) pour souligner le désengagement de l'État qui transforme les problèmes sociaux (éducation, délinquance, solidarité...) en problématiques parentales, c'est-à-dire en renvoyant aux familles la responsabilité des difficultés scolaires, sociales. De manière prémonitoire, Michel Chauvière précise : « L'homme postmoderne sera un parent responsable<sup>6</sup> ». Cette question de la responsabilité parentale se retrouve au cœur de l'analyse de Catherine Sellenet en 2023 mais sous la forme du « parent compétent, conscient de l'importance centrale de son rôle dans la socialisation et le devenir de son enfant », « soucieux d'appliquer les bonnes pratiques » (p. 46-47).
- 5 Catherine Sellenet ne reprend pas les questionnements théoriques et cliniques dans cet ouvrage mais elle mentionne à nouveau les mêmes limites de l'action publique en matière de soutien à la parentalité, tant du point de vue des conceptions (prévenir des risques liés aux défaillances de la socialisation parentale) que des pratiques (les logiques d'imposition) ou de l'adéquation aux réalités des familles. Le livre dévoile l'accélération et l'approfondissement de logiques sociales et politiques déjà décrites en 2007 et qui débouchent donc sur le parentalisme, et souligne l'apparition de ce qu'elle nomme l'« ubérisation » du soutien à la parentalité : sa marchandisation au travers de la multiplication de petites entreprises qui vendent de l'idéal parental (conseils, coaching...). Là réside l'intérêt majeur de cet ouvrage.
- 6 Nous ne saurions dans cet espace rendre compte de toutes les questions soulevées, qui font état de la fabrication du parent moderne (chapitre 1), de l'art d'accommoder les mères forcément en première ligne (chapitre 2), de la place limitée des pères (chapitre 3), d'une façon de penser non plus la parentalité mais les parentalités (chapitre 4), de la question des besoins des enfants (chapitre 5), de la place des coachs (chapitre 6), des stratégies parentales face aux injonctions (chapitre 7) et de propositions pour penser l'accompagnement différemment (chapitre 8), mais nous pouvons en situer quelques lignes de force.
- 7 Dans le champ de l'action publique, la parentalité apparaît comme une politique de gestion des risques, une gestion de l'ordre. Le discours peut apparaître moins sécuritaire aujourd'hui qu'au cours des années 2000 : on dénonce moins la « racaille », comme le fit le ministre de l'Intérieur en 2005, au profit de la recherche de points d'appui dans les travaux sur le développement de l'enfant (ses besoins)<sup>7</sup>. L'auteure montre comment derrière ce discours consensuel, relayé médiatiquement, se diffusent dans la société les normes du bon parent tel que les experts le conçoivent, ce parent adepte de la parentalité « positive », ce parent toujours réflexif, jamais stressé, ni débordé par des réalités sociales ou financières. Ce dispositif de pouvoir, au sens de Foucault, s'appuie moins sur la menace (même si elle reste présente) que sur la diffusion de savoirs scientifiques forcément incontestables. Les injonctions ne se formulent plus comme des conseils appuyés mais prennent la forme de « l'intervention douce, la manipulation discrète » (p. 188). Il s'agit de développer un pouvoir d'agir (vous pouvez, vous savez) dans une version dévoyée de la notion où les réalités sociales

sont réduites à des réalités individuelles, où la question des ressources disponibles disparaît. Le soutien à la parentalité se décline alors en intégration de compétences, de savoir-faire pour devenir un parent modèle : toujours à l'écoute, capable de réflexivité, adepte de la coparentalité et de la coéducation. Catherine Sellenet cite, à ce propos, le rapport « Les 1 000 premiers jours » qui, sous couvert d'une somme de savoirs scientifiques sur l'enfant, autorise des experts à édicter des manières d'être et de faire pour assurer un bon développement et une bonne insertion, gages d'une certaine tranquillité publique.

- 8 Diffusés souvent dans le cadre des actions de soutien ou par des coachs voire par « Super Nanny<sup>8</sup> », les conseils, recommandations, injonctions (qui n'écartent donc pas l'idée de sanction) ont un défaut majeur : ils sont hors-sol. Ils inventent une parentalité totalement théorique sans tenir compte des contextes de vie, qu'ils soient sociaux, culturels, familiaux, environnementaux, et en particulier, ils ignorent les effets de la précarité. Comme le rappellent Pinel-Jacquemin *et al.* : « Dans les situations de précarité, des connaissances et des compétences préétablies restent présentes, mais peuvent être mises à mal par la nouvelle identité parentale à acquérir, par des conditions de vie difficiles et le faible niveau de ressources pour accomplir le rôle de parent et par le regard sociétal, souvent perçu comme négatif<sup>9</sup> ». Enfin, ces préconisations ne correspondent pas à une demande des familles.
- 9 L'auteure l'affirme, la parentalité ne s'enferme pas dans un modèle unique, elle se décline au pluriel.
- 10 La lecture de cet ouvrage conduit à penser que le parent visé par ces politiques et ces offres marketing n'est plus vraiment un parent postmoderne, tel que défini par Chauvière<sup>10</sup>, mais plutôt un parent hypermoderne dans la lignée de l'individu décrit par Nicole Aubert<sup>11</sup>, marqué par un « hyperfonctionnement de soi » (p. 75) qui a caractérisé le champ professionnel avec des exigences de performance de plus en plus fortes. Dans cette ambiance néolibérale, qui vise la rentabilité des individus, ces exigences du monde professionnel paraissent avoir envahi la sphère familiale pour faire peser sur les parents une responsabilité jusqu'alors partagée par diverses institutions éducatives. Le parentalisme serait alors le symptôme d'une dérive qui, pour reprendre une distinction de Robert Castel, met en scène d'un côté des parents par excès, super compétents, et de l'autre des parents par défaut qu'il s'agit de former sinon d'invalider.
- 11 Catherine Sellenet le souligne bien : les politiques de soutien à la parentalité ne se soucient que de facteurs familiaux et individuels ignorant tous les enjeux sociaux. Des propos recueillis auprès de parents indiquent combien l'attente se centre sur les équipements, l'aménagement des quartiers, les conditions de vie. Plutôt qu'une visée descendante qui repose sur des discours experts, plutôt que des programmes préconstruits, Catherine Sellenet défend, elle, l'idée d'actions qui s'appuient sur une définition des besoins par les parents eux-mêmes. Il s'agit de passer d'un travail *pour* ou *sur* les familles à un travail *avec*. En outre, « le soutien devrait être conçu prioritairement comme un soutien aux besoins des enfants sans systématiquement le lier à un travail sur la parentalité. Aider les enfants, c'est aider leurs parents » (p. 222). Cela suppose le développement de logiques participatives sur lesquelles l'auteure reste toutefois silencieuse.
- 12 Catherine Sellenet nous montre que nous sommes passés, entre 2007 et 2023, de l'idée de bonnes pratiques à l'hyper responsabilisation parentale. Cela signe la progression d'un mouvement néolibéral qui exige des individus rendement et performance, qui leur

renvoie la responsabilité des « désordres sociaux » en pointant leurs supposées défaillances. Nous aurions aimé que ce lien entre un contexte idéologique général et les enjeux du soutien à la parentalité fasse l'objet d'une plus forte mise en perspective.

- 13 Le livre de Catherine Sellenet invite, *in fine*, à se demander s'il reste pertinent de se référer à la notion de parentalité tant ses définitions normatives (déclinées en référence au bon parent-éducateur) font disparaître son intérêt premier : comprendre les processus d'accès à un état, à une identité, à des fonctions en tenant compte des contextes sociaux d'existence.

---

## NOTES

1. Sellenet (Catherine), *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan, 2007, 194 p.
2. Houzel (Didier), *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Érès, 1999, 200 p.
3. L'exercice de la parentalité, l'expérience subjective de la parentalité, la pratique de la parentalité.
4. Pioli (David), « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 1, 2006 (en ligne : <http://journals.openedition.org/sejed/106>).
5. Chauvière (Michel), « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, vol. 149, n° 5, 2008, p. 16-29.
6. *Ibid.*
7. Ce qui reste relatif. Les émeutes de juin 2023 consécutives à la mort d'un jeune tué par un policier ont été l'occasion de revivifier le discours sur « le laxisme et les défaillances parentales » supposés expliquer les violences, et l'occasion dans les différentes sphères de l'État d'en appeler à des mesures d'encadrement des familles qui rappellent la loi de mars 2007 sur la prévention de la délinquance.
8. Émission de télé-réalité où une super éducatrice enseigne à des parents « dépassés » l'art d'appliquer les bonnes règles d'éducation.
9. Pinel-Jacquemin (Stéphanie), Koliouli (Flora) et Kelly-Irving (Michelle), « Devenir et être parent en situation de précarité », *Bulletin de psychologie*, vol. 554, n° 2, 2018, p. 593-607.
10. *Op. cit.*
11. Aubert (Nicole) [dir.], *L'individu hypermoderne*, Toulouse, Érès, 2004, 319 p.

---

## AUTEURS

### MICHEL BOUTANQUOI

Michel Boutanquoi est professeur émérite de psychologie à l'université Franche-Comté. Ses travaux portent sur les pratiques et les représentations professionnelles dans le champ de la

protection de l'enfance et la participation des enfants et des parents. Il est membre du Groupe International de Recherche Enfance Familles et Vulnérabilité (Girefv) qui réunit des équipes européennes et canadiennes.